

MAIRIE DE DOMFRONT EN POIRAIE
Place de la Roirie – BP 59
DOMFRONT
61700 DOMFRONT EN POIRAIE

Tél : 02.33.30.60.60
Fax : 02.33.30.60.67

DÉCISION 2022-95

Le Maire de la commune de Domfront en Poiraise

Vu l'article L 2122-22, 10° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

Considérant que la commune de Domfront en Poiraise a du bois à vendre,

Vu la proposition de Monsieur Eric SUART demeurant au La Braudière – 61700 SAINT GILLES DES MARAIS - pour acheter le bois pour un prix total de 50.00 €

DÉCIDE :

- De vendre à de Monsieur Eric SUART demeurant au La Braudière – 61700 SAINT GILLES DES MARAIS - le bois pour un prix total de 50.00 €
- Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier de Domfront en Poiraise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à DOMFRONT EN POIRAIE, le 03 octobre 2022

Le Maire,



Bernard SOUL

